

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION EN EFFECTIFS

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIFS PERMANENTS (présents mai 2020)	EFFECTIFS VENDUS hors réforme 2019
92319	BOVINS - Génisses de 1 à 2 ans		
92320	BOVINS - Génisses de plus de 2 ans		
91327	BOVINS - Mâles et femelles : broutards race à viande ou animaux repousse 3 mois à 1 an		
91306	BOVINS - Taureaux		
91302	BOVINS - Taurillons ou animaux finis 1 à 2 ans		
93503	BOVINS - Vaches allaitantes		
93402	BOVINS - Vaches laitières		
91311	BOVINS - Veaux de boucherie		
91902	CAPRINS - Chèvres laitières lait transformé		
91906	CAPRINS - Chèvres viande		
91710	CAPRINS - Chevrettes		
91800	Juments de race lourde		
92500	Lapins		
92702	OVINS - Agneaux, Agnelles		
91400	OVINS - Brebis laitières		
91500	OVINS - Brebis viandes		
93105	PORCINS - Porc charcutier		
93004	PORCINS - Porcelets		
93000	PORCINS - Truies naisseur		
93100	PORCINS - Truies naisseur engraisseur		
91604	VOLAILLES - Canards à rôtir		
91606	VOLAILLES - Canards gras		
93300	VOLAILLES - Chapons		
92003	VOLAILLES - Dindes fermières		
92002	VOLAILLES - Dindes industrielles		
92604	VOLAILLES - Oies à rôtir		
92606	VOLAILLES - Oies grasses		
92900	VOLAILLES - Pintades		
93206	VOLAILLES - Poules pondeuses		
93305	VOLAILLES - Poulets de chair labellisés		

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION PARTICULIÈRE

Éléments (m², kg, ...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégories d'animaux (exemple: pisciculture) ou production (exemple : miel)

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX EN PRODUCTION	ÉLÉMENTS DÉCLARÉS PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	UNITÉ
91214	Apiculture ruches pastorales		
91215	Apiculture ruches sédentaires		
95661	Huitres filière		
95662	Naissain d'huître table		
95672	Huîtres demi-élevage sur corde		
95674	Huîtres élevage sur corde		
92203	Moules cordes		

(*) Les pertes sur animaux sont à déclarer dans l'annexe pertes de fonds - Élevage

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE VOTRE EXPLOITATION
(à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récoltes)

CULTURES EN PRODUCTION : Utilisation de toutes les surfaces de votre exploitation sinistrées ou non à la date du sinistre (avril 2021)

Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
91010	Abricotiers				94474	Pois chiche			
91119	Amandes				94530	Poivrons			
91230	Artichauts				97574	Pommes gala			
91290	Asperges				94558	Pommes golden			
91315	Aubergine				94560	Pommes granny smith			
91373	Avoine d'hiver				94571	Pommes pink lady			
99244	Avoine fourragère				94565	Pommes reinette			
91551	Blé dur hiver				94550	Pommes autres			
91572	Blé tendre hiver				94700	Prairie naturelle			
91630	Carottes				94720	Prairie temporaire			
91778	Cerisier				94780	Prunes de table			
91721	Cerisier bigarreau industrie				99169	Radis			
92010	Chou-rave				99175	Salade			
92150	Coings				95163	Seigle			
92174	Colza hiver				95242	Semence épinard population			
92244	Concombre				95181	Semences Aneth			
92300	Courges				95182	Semences betterave potagère			
99066	Courgettes				95984	Semences betterave potagère hyb			
92600	Epinard				95185	Semences Carotte hybride			
92660	Fèves				95186	Semences Carotte population			
99496	Grenades				95188	Semences cèleri			
92926	Haricots verts				95251	Semences chicorée			
93060	Kiwi				98720	Semences chicorée hybride			
93081	Laitue plein champ				95244	Semences chou			
93083	Laitue sous abri froid				95253	Semences chou hybride			
99240	Luzerne				98774	Semences coriandre			
93360	Maïs fourrager irrigué				95194	Semences courgette			
93363	Maïs fourrager sec				95243	Semences épinard hybride			
93362	Maïs irrigué				98783	Semences fenouil			
93325	Maïs sec				95201	Semences haricot sec			
93380	Melon plein champ				93183	Semences lentille			
93720	Nectarines				95203	Semences luzerne			
93742	Noisettes				93326	Semences maïs			
93769	Noyers				95241	Semences navet			
93765	Noyers type Lara				95256	Semences oignon hybride			
93823	Oignons				98778	Semences oignon OP			
93866	Olivier huile sec				98784	Semences panais			
93865	Olivier huile irrigué				95206	Semences persil			
93863	Olivier bouche sec				98753	Semences persil hybride			
93862	Olivier bouche irrigué				95207	Semences poireau population			
93905	Orge hiver				98773	Semences poirée			
93914	Orge printemps				95303	Soja sec			
93960	Parcours herbacé, estives				92709	Sorgho fourrager			
94000	Pastèque				95343	Sorgho sec			
94040	Pêche blanche, jaune				95420	Tomate			
94044	Pêches transformation (pavie)				95445	Tournesol sec			
94410	Poireau				95480	Triticale			
94470	Pois				97080	Vigne AOP Malepère			
94430	Poires				97153	Vigne Blanquette - Crémant			

96018	Vigne IGP autres Rouge, Rosé				Autres			
96017	Vigne IGP blanc							
96019	Vigne IGP Pays d'Oc blanc							
96021	Vigne IGP Pays d'Oc Rouge, Rosé							
96069	Vigne sans IG Blanc							
96074	Vigne sans IG Rouge							

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Demande d'aide dûment complétée, datée et signée : Exemplaire original	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexe déclaration pertes de fonds et/ou récoltes	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance multirisque agricole (incendie-tempête) + MRC	Incendie-tempête obligatoire – Exemplaire original (voir notice)	<input type="checkbox"/>
- Bordereaux de livraison à l'organisme de collecte/commercialisation ou l'attestation récapitulative délivrée pour les années 2019, 2020 et 2021 ; ou tout autre document permettant d'établir la réalité et l'étendue des dommages. - Pour les pertes de fonds sur plants, factures de remplacement des plants	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

Je soussigné (nom et prénom) :

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait à le ____/____/____ Signature (si GAEC, signature de tous les associés)

(*) Veuillez cocher les mentions utiles

Afin de faciliter les démarches auprès de l'administration,

- j'autorise ;
- je n'autorise pas ⁽¹⁾

l'administration a transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute autre structure publique chargée de la mise en œuvre d'une éventuelle intervention complémentaire relative à cette calamité.

(1) Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires pour pouvoir bénéficier d'une intervention complémentaire.

Fait à le ____/____/____ Signature (si GAEC, signature de tous les associés)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

SINISTRE : **Gel d'avril 2021** Pertes de récoltes fruits à noyau, pépins et à coque, perte de fonds vigne, noyers, grenadiers

DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

**Gel d'avril 2021 : Pertes de récoltes fruits à noyau, pépins, coque
Perte de fonds vigne, noyers, grenadiers**

N° 13681*03

SI VOUS SOUHAITEZ D'AVANTAGE DE PRÉCISIONS, CONTACTEZ LA DDTM DE L'AUDE

TEL : 04 68 71 76 49 / 04 68 10 31 16

MAIL : ddtm-seadr-psea@aude.gouv.fr

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires doivent exercer une activité agricole prévue à l'article L311 du Code Rural, et avoir souscrit, à la date du sinistre, un contrat d'assurance incendie-tempête (multirisque agricole, indépendant de l'assurance multirisques climatiques).

Biens indemnisables :

- Pertes de récoltes fruits à pépins et à coque : **pommes, poires, coings, kiwis, grenades, amandes, noisettes, noix** ;
- Pertes de fonds plants de vigne, noyers, grenadiers.

Pour être éligibles à l'indemnisation, le montant des dommages, toutes pertes de récolte confondues, doit atteindre le seuil minimal de 1000 € fixé par arrêté ministériel

Par ailleurs, trois seuils réglementaires cumulatifs doivent être respectés :

- un taux de perte physique de 30 % de la production annuelle par rapport au rendement théorique de l'ensemble des cultures ;
- le montant de dommages, toutes pertes confondues, qui doit atteindre le seuil minimal de 1 000 € ;
- un seuil de recevabilité dépassant 11 % du produit brut d'exploitation, aides PAC comprises, calculé comme suit :

(sommes des pertes par culture des cultures reconnues sinistrées, quel que soit le % de pertes – indemnités d'assurance perçues)/(produit brut théorique de l'exploitation + aides PAC perçues en année N-1)

Ces conditions sont vérifiées lors du traitement des dossiers par la DDTM.

Indemnisation des dommages :

Les conditions spécifiques d'indemnisation des dommages causés par le gel d'avril 2021 sont fixées par l'arrêté ministériel du 6 juillet 2021. Le taux d'indemnisation relatifs aux pertes de récoltes sur arbres fruitiers sont globalement majorés de 5 points ainsi qu'il suit :

- Taux de perte entre 30 et 50 % : taux d'indemnisation de 20 % ;
- Taux de perte entre 50 et 70 % : taux d'indemnisation de 30 % ;
- Taux de perte supérieur à 70 % : taux d'indemnisation de 40 % ;

Les conditions d'indemnisation des pertes de fonds restent identiques à celles prévues par l'arrêté du 17 septembre 2010 (25%)

Zone sinistrée : Département de l'Aude.

Justificatifs et pièces à joindre à cette demande :

- Fiche de déclaration de pertes de récoltes ;
- Attestation d'assurance : la souscription à un **contrat multirisque agricole (incendie-tempête) à la date du sinistre** est obligatoire. Fournir le modèle d'attestation joint à la présente (CERFA 13951*02), intégralement complété, daté et signé par l'assureur et l'assuré ;
- Bordereaux de livraison à l'organisme de collecte/ commercialisation ou l'attestation récapitulative délivrée pour les années 2019, 2020 et 2021 ; ou tout autre document permettant d'établir la réalité et l'étendue des dommages ;
- Pour les pertes de fonds sur plants, factures de remplacement des plants ;
- Relevé d'identité bancaire

Recours :

Le calcul du montant du dommage pourra être contesté par courrier adressé à la DDTM dans un délai limite de 2 mois après réception de la notification. Les modalités de recours seront rappelées dans le courrier de notification d'octroi ou de refus d'aide.

ATTESTATION D'ASSURANCE A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION DES CALAMITES AGRICOLES

MODELE A UTILISER OBLIGATOIREMENT

Campagne agricole : Année 2021

Type du sinistre : Gel d'avril 2021

Pertes de récoltes et pertes de fonds arboriculture et viticulture.

Zone sinistrée: Département de l'Aude

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ASSURANCE

Dénomination sociale : _____

Adresse (siège social) : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Contact local, nom : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mél : _____

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE / ASSURÉ

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Adresse (siège de l'exploitation) : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

GARANTIES

Assurance multirisque agricole (ou assurance incendie - tempête)

Numéro du contrat : _____

Biens garantis : Bâtiments exploitation Contenu

Assurance sur les embarcations (cas de l'aquaculture)

Numéro du contrat : _____

Biens garantis :

Assurance mortalité du bétail

Numéro du contrat : _____

Espèces assurées :

-
-
-

Indemnités de sinistre (€) :

-
-
-

GARANTIES (SUITE)

Assurance des récoltes contre les risques climatiques

Numéro du contrat Grêle : _____

Numéro du contrat Multirisques climatiques (MRC) : _____

	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (ha)	Capitaux totaux assurés (€)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (€)
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					

(*) Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, veuillez indiquer le montant global de la franchise.

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité : 8 avril 2021

Fait à le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assuré :

L'organisme d'assurance certifie que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré le 8 avril 2021, 1^{er} jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait à le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature et cachet de l'assureur :

Biens sinistrés :

Pertes de récoltes et pertes de fonds fruits à noyaux, fruits à pépins, fruits à coque, viticulture.

ANNEXE 1 – Gel avril 2021 - Pertes de récoltes fruits à noyaux, fruits à pépins, fruits à coque

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année 2021

N° SIRET : [] ; **N° PACAGE :** []

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de la culture	Surface sinistrée (ha)	Quantité récoltée non déclassée (a)	Quantité récoltée déclassée à l'industrie (b)	Quantité récoltée totale (c) = (a)+(b)	Unité (qx, kg, hl, nb) (1)	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (3)	Autre indemnité hors assurance en euros
								Grêle (2)	MRC (2)		
Abricots											
Amandes											
Cerises bigarreaux industrie											
Cerises bouche											
Coinqs											
Grenades											
Kiwis											
Nectarines											
Noisettes											
Noix trad.											
Noix tpe Lara											
Pêches											
Pêches transformation (pavie)											
Poires											
Pommes autres											

Pommes gala																			
Pommes golden																			
Pommes granny																			
Pommes pink lady																			
Pommes reinette																			
Prunes																			

(1) : Indiquer l'unité de mesure telle que retenue dans le barème départemental.

(2) : Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)

(3) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (2) « Grêle ou MRC »

Date :

Signature :

ANNEXE 2 – GEL AVRIL 2021 : PERTES DE FONDS PLANTS DE NOYERS, GRENADIERS, VIGNE

Déclaration des pertes en quantité pour l'année 2021

N° SIRET : ; N° PACAGE :

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur :

Nature de fonds (préciser : vigne de cuve , vigne de table, noyers, grenadiers)	Nombre de plants détruits	Age à la date du sinistre en années	Surface totale de la parcelle (ha, a, ca)	Surface sinistrée de la parcelle (ha, a, ca)	Parcelle cadastrale (section et n°)	Commune de la parcelle

Date :

Signature :

